



N'hésitez plus à devenir mécène !

La loi régissant le mécénat culturel permet à nombre d'entreprises de tenir leur rôle de citoyennes actives sur la scène départementale. Grands ou petits, leurs dons confortent festivals, orchestres, théâtres ou musées et garantissent la qualité de la vie dans les Ardennes...

« *Il faut imaginer le mécénat culturel comme un partenariat gagnant-gagnant qui doit s'inscrire dans la stratégie de votre entreprise* » affirmait récemment la ministre de la culture et de la communication. Pour une PME ou une PMI, le mécénat culturel est un moyen efficace de communiquer « autrement » à l'adresse de son personnel, de sa clientèle, voire de ses partenaires privés ou publics. C'est surtout la meilleure façon aujourd'hui d'affirmer les valeurs auxquelles se réfère l'entreprise mécène, et du même coup d'être au service de l'intérêt général.

Sans oublier que le mécénat permet de soutenir le développement culturel du département des Ardennes et, par incidence, de participer activement à l'attractivité de son territoire.

Une loi simple

La loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat culturel accorde un avantage fiscal : une économie d'impôts sur les sociétés de 60% du montant de l'investissement dans un mécénat culturel. Cette économie est plafonnée à cinq millièmes du chiffre d'affaires hors taxe, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants en cas de dépassement de ce seuil.

Qui plus est, la loi accorde à l'entreprise mécène des contreparties en communication et en relation publiques, plafonnées à 25% du montant de son don. Il peut s'agir de billets de spectacles, de l'insertion du logo de l'entreprise sur les catalogues d'une manifestation, de visites privées, voire de la réservation d'espaces de réception.

Des possibilités très variées de participer

Au mécénat culturel, les PME-PMI peuvent consacrer de l'argent, des compétences, des services, de la technologie et même des moyens matériels. Elles peuvent ainsi participer au développement d'un festival, à la restauration d'un monument, à l'achat d'une œuvre de musée, au rayonnement d'un orchestre public, au sauvetage d'un site archéologique, etc. Leurs dons peuvent être adressés à des associations à but non lucratif et diffuseurs de spectacles vivants (musique, danse, théâtre, cinéma, cirque, marionnettes, etc).

Les mécènes du Cabaret Vert

« *Un quart de notre budget provient du mécénat d'entreprises ardennaises* » affirme Julien Sauvage, le directeur du Cabaret Vert, un festival populaire, pluriculturel et alternatif, qui a attiré cette année quelque 25 000 spectateurs. « *Il faut compter 350 entreprises et organismes ardennais : des banques, des industriels, des PME de services, des informaticiens, un loueur de matériels de chantier, etc* » explique Julien Sauvage. « *Outre des dons en numéraire, le mécénat culturel nous apporte du matériel important (notamment des camions, des manitous, des minibus) et des compétences technologiques. Mais ce n'est pas la réduction d'impôts qui intéresse nos mécènes. Ils le sont devenus parce qu'ils croient au Cabaret Vert et aux Ardennes et qu'ils veulent participer à leur rayonnement culturel* ».

Contact : CCI des Ardennes,
Emmanuelle Lesire, service communication
tél : 03 24 56 62 21
mail : elesire@ardennes.cci.fr

Le point de vue d'André Jacquemart,

Président de l'association « Les Petits Comédiens de Chiffons », organisatrice du Festival mondial des théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières (1,4 M d'euros de budget et 75 000 entrées en dix jours).

« *Le mécénat culturel représente 2% de notre budget. De grandes entreprises régionales y contribuent beaucoup. Mais le plus difficile, c'est de convaincre les chefs d'entreprises plus modestes qui, le plus souvent, ne connaissent pas la loi régissant le mécénat. Et il ne faut pas confondre le mécénat avec le sponsoring ! Le mécénat culturel, c'est avant tout un état d'esprit, l'envie de vivre « autrement » dans sa ville, son département ou sa région.*

Il faut persuader le chef d'entreprise qu'à travers le mécénat, il joue un rôle citoyen, qu'il développe une image forte et attractive du département. Notre manifestation, dont le rayonnement est mondial a absolument besoin du mécénat. Elle n'a pas seulement besoin d'argent, mais aussi d'intelligences, de compétences techniques, de matériels et de mains d'œuvre.

« *La CCI des Ardennes nous a beaucoup aidés à convaincre des entreprises d'être mécènes du Festival mondial des théâtres de marionnettes. Aucun ne s'en plaint aujourd'hui. Mais il nous faut en quelque sorte « recruter » d'autres mécènes, et travailler dans ce sens notamment avec des organismes fédérateurs (les chambres consulaires, le club Ardennes Développement, la CGPME, le Médef, etc) ».*